



Bruxelles, le 17 mars 2021

CM 2124/1/21
REV 1

CODEC
SAN
PHARM
MI
CADREFIN
IA
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: angela.di-terlizzi@consilium.europa.eu
codecision.adoption@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2.281.40.85

Objet: Projet de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL
relatif à l'établissement d'un programme d'action de l'Union dans le
domaine de la santé pour la période 2021-2027 et abrogeant le
règlement (UE) n° 282/2014 [2020/0102 (COD)]

Lancement d'une procédure écrite:

– Adoption de l'acte législatif

**= Prolongation du délai jusqu'au 17 mars 2021, 17 heures (heure de
Bruxelles)**

Le Comité des représentants permanents (1^{re} partie) ayant décidé, le 10 mars 2021, de recourir à la procédure écrite, les **délégations qui n'ont pas encore notifié leur réponse** sont invitées à indiquer si elles sont d'accord pour adopter le projet de décision du Parlement européen et du Conseil relatif à l'établissement d'un programme d'action de l'Union dans le domaine de la santé pour la période 2021-2027 et abrogeant le règlement (UE) n° 282/2014, dont le texte figure dans le document PE-CONS 69/20.

Veuillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu à la question.

Les réponses des **délégations qui n'ont pas encore répondu** doivent parvenir au secrétariat général du Conseil au plus tard le **mercredi 17 mars 2021 à 17 heures (heure de Bruxelles)** et être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante: codecision.adoption@consilium.europa.eu.
